

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 665

4 mars 2016

### SOMMAIRE

Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l. ....	31881	PJ Lux S.A. ....	31876
Air Berlin 6. LeaseLux S.à r.l. ....	31881	SDP Lux S.à r.l. ....	31874
Apiolys S.A. ....	31904	Sensit Communications GmbH ....	31874
Artemis Distribution Lux S.à r.l. ....	31916	SGD Luxembourg Perfumery Holdings ....	31878
Bluebay Direct Lending Fund II SMA Carried Interest SLP ....	31917	Silfra Fund S.à r.l. ....	31920
BMC 2012 S.à r.l. ....	31880	SISL ....	31878
Denway Luxembourg Holding 1 S.à r.l. ....	31882	Skype S.à r.l. ....	31920
Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l. ....	31881	Springboard Finance Holdco S.à r.l. ....	31920
Doctena S.A. ....	31883	Stefana S.A. ....	31874
Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l. ...	31899	Ste-Véronique GmbH ....	31920
Geplux S.à r.l. ....	31879	Sufikupar S.A. ....	31875
Gloria Participations S.A. ....	31879	Sufikupar S.A. ....	31875
Grace Hotel Investments S.à r.l. ....	31919	Summit Partners VP-A S. à r.l. ....	31875
Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxem- bourg Branch ....	31879	Summit Partners VP-B S.à r.l. ....	31875
iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l. ....	31882	T.C. Luxembourg S.à r.l. ....	31876
iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l. ....	31882	T.E.S.S. S.A. ....	31876
Il'Bosco S.à r.l. ....	31874	T.E.S.S. S.A. ....	31878
Immo One Luxembourg s.à r.l. ....	31899	Textil Project S.A. ....	31877
Kadant International Luxembourg S.C.S. ...	31878	Todohar S.à r.l. ....	31877
Kips Bay Investments S.à r.l. ....	31880	Tonic S.A. ....	31877
Knight Lux 1 S.à r.l. ....	31880	Unifrax Luxembourg I S.à r.l. ....	31877
Knight Lux 2 S.à r.l. ....	31879	Vesale Pharma International ....	31911
Kolchan Investments S.à r.l. ....	31880	Vigeo ....	31913
PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. ....	31876	Vinifin International S.A. ....	31914
		Yaltha (SPF) S.A. ....	31919

**SDP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.496.

—  
CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 29 décembre 2015*

Les associés de la Société prononcent la clôture de la liquidation volontaire de la Société.

Conformément à la décision des associés de la Société la date d'effet de la liquidation volontaire a été fixée au 29 décembre 2015.

L'actionnaire unique décide que les registres et comptes sociaux ainsi que tout autre document sociaux ou comptables de la Société seront conservés au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce, pendant une durée de cinq ans à compter de la date effective de la liquidation volontaire.

Senningerberg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001594/16.

(150240880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Sensit Communications GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.331.

—  
AUSZUG

Die Gesellschafter der Sensit Communications GmbH, haben entschieden die 150 Anteile wie folgt zu übertragen:

Frau Brigitte Edith Reich geb. Geiling, wohnhaft in Habsburgerallee 112, D-60385 Frankfurt am Main überträgt Ihre 149 Anteile an APPLE ADVANTAGE GmbH, mit Sitz in c/o RA Werner Brust, Carl-Theodor-Reiffeisenstein-Platz, 6, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im HRB Deutschland unter der Nr. 57270

Herr Jean Bernard Zeimet überträgt seinen einzigen Anteil (1) an APPLE ADVANTAGE GmbH, mit Sitz in c/o RA Werner Brust, Carl-Theodor-Reiffeisenstein-Platz, 6, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im HRB Deutschland unter der Nr. 57270

CHRISTIANE WEBER.

Référence de publication: 2016001600/16.

(150239733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Il'Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 76.507.

—  
Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058773/10.

(160018783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**Stefana S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.953.

—  
Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 28 Décembre 2015, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à r.l., agissant en qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société STEFANA S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112953, n'est plus situé au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à r.l.

Référence de publication: 2016001622/12.

(150240343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Sufikupar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 28.660.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 17 décembre 2015 que le siège de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001627/12.

(150239901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Sufikupar S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 28.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001628/10.

(150240716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 128.263.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 août 2015 que Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

*Pour Summit Partners VP-A*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001630/16.

(150239782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Summit Partners VP-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 128.628.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 août 2015 que Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

*Pour Summit Partners VP-B*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001632/16.

(150239842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.126.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Strassen, le 4 décembre 2015.

MAXENCE VANDERWILT.

Référence de publication: 2016001635/10.

(150240079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

EXTRAIT

En date du 23 décembre 2015, les associés H.A. Treur Beheer B.V., K. Collet Beheer B.V. et Tim Spijkerman ont transféré ses 11.250 parts sociales de Classe A et 1.250 parts sociales de Classe B détenues dans la société T.C. Luxembourg S.à r.l. à Fleet Complete Coöperatief U.A., ayant son siège social au Gasthuisstraat 4, 4161 CC Heukelum, Pays-Bas.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Fleet Complete Coöperatief U.A. . . . . .	11.250 parts sociales de Classe A 1.250 parts sociales de Classe B
Total . . . . .	12.500

En outre, en date du 23 décembre 2015, les associés de la société ont pris la résolution suivante:

- La démission de Klaas Collet, en tant que gérant de Classe A de la société, est acceptée avec effet immédiate.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001634/21.

(150240255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Janvier 2016.

PBG Investment S.à r.l.

Domenico Latronico

*Gérant B*

Référence de publication: 2016059005/14.

(160019459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**PJ Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.913.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059017/9.

(160018671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Textil Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.922.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 décembre 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur GROTTO Daniele, Monsieur DONATI Régis, Mademoiselle RINALDI Mariagrazia et Madame LIEVORE Marzia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Daniele GROTTO est renommé Président pour la même période. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

TEXTIL PROJECT S.A.

Référence de publication: 2016001684/16.

(150240481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.233.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2015*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour TODOHAR S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001694/17.

(150241116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Tonic S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 20.413.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'administrateur unique de la Société en date du 21 décembre 2015 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 21 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001698/12.

(150240278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Unifrax Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.109.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057783/9.

(160017520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.126.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Strassen, le 4 décembre 2015.

FREDERIC VANDERWILT.

Référence de publication: 2016001637/10.

(150240079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**SGD Luxembourg Perfumery Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 185.198.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société prises le 18 décembre 2015*

Il résulte des dites résolutions que la Société a décidé de nommer Monsieur Ashok SUDAN, né le 4 avril 1953 à Jalandhar (Inde) ayant sa résidence professionnelle au 2620 Valley View Drive, Lancaster, PA 17601, États-Unis comme Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGD Luxembourg Perfumery Holdings

Référence de publication: 2016001603/13.

(150240260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**SISL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 53.407.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 14 août 2015, a été clôturée et que la société SISL, société anonyme, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

*Pour: SISL*

Société anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2016001606/17.

(150241235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Kadant International Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 98.190.

Par résolutions signées en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Thomas O'Brien, avec adresse professionnelle au 9, Clover Hill Road, 01824 Chelmsford, États-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2015;
2. Nomination de Michael J. Mc Kenney, avec adresse professionnelle au One, Technology Park Drive, MA 01886 Westford, États-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001271/14.

(150240897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Geplux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 78.228.

Suivant décision de la gérance, le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 13, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2016001171/12.

(150240272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Gloria Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 170.703.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 décembre 2015, a pris note de la démission de Monsieur Richard HAWEL de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 décembre 2015 et a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Manuel HACK, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

*Pour GLORIA PARTICIPATIONS S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2016001174/16.

(150240118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.177.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2014 de Honeywell Hungary Finance Asset Management Limited Liability Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016001194/13.

(150239852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Knight Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 100.494.

EXTRAIT

Udo Pinger a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2016001278/13.

(150240789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Kips Bay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.955.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2015*

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 30.12.2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Kips Bay Investments S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001276/14.

(150240302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 905.050,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 100.495.

—  
EXTRAIT

Udo Pinger a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2016001277/13.

(150240790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Kolchan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 179.352.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015*

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre de gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 30.12.2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Kolchan Investments S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001280/14.

(150240263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**BMC 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 166.943.

—  
EXTRAIT

La Société prend note que le siège social de l'associé de la Société, Narny Investments, INC, est désormais le suivant:  
Federico Boyd Avenue, Scotia Plaza Building, 11<sup>th</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000916/13.

(150239935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.482.

Gemäß Einlage- und Anteilsübertragungsvertrag vom 23. Dezember 2015 hat die Air Berlin Holding Limited, eine Gesellschaft nach englischem Recht mit Amtssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, eingetragen im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145 ihre 10125 Anteile an der Gesellschaft an die Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142890 mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 übertragen.

Somit ist die Gesellschaft Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l. mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000815/17.

(150240443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.496.

En date du 30 Décembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Joyce Yueying ZHOU, née le 30 septembre 1976 en Chine, avec adresse professionnelle à Schöne Aussicht 16; DE-65779 Kelkheim, Allemagne, gérante avec pouvoir de signature A, est acceptée avec effet au 30 décembre 2015;

- La démission de M. Christiaan Frederik VAN ARKEL, né le 21 mars 1973 à Bangkok en Thaïlande, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, gérant avec pouvoir de signature B, est acceptée avec effet au 30 décembre 2015;

- M. Jimmy TONG SAM, né le 24 novembre 1968 à Moka (Île Maurice), avec adresse professionnelle au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, est nommé gérant unique de la société avec effet au 30 décembre 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001007/20.

(150240039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Air Berlin 6. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.585.

Gemäß Einlage- und Anteilsübertragungsvertrag vom 23. Dezember 2015 hat die Air Berlin Holding Limited, eine Gesellschaft nach englischem Recht mit Amtssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, eingetragen im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145 ihre 125 Anteile an der Gesellschaft an die Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142890 mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 übertragen.

Somit ist die Gesellschaft Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l. mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000817/17.

(150240442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 416.532,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.714.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 décembre 2015*

- L'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
  - L'associé unique décide que tous, les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège de la société, 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2015.

*Pour iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2016000806/17.

(150241161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 123.477,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.713.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 décembre 2015*

- L'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
  - L'associé unique décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège de la société, 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2015.

*Pour iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2016000807/17.

(150241160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Denway Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.491.

En date du 30 Décembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Joyce Yueying ZHOU, née le 30 septembre 1976 en Chine, avec adresse professionnelle à Schöne Aussicht 16; DE-65779 Kelkheim, Allemagne, gérante avec pouvoir de signature A, est acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
  - La démission de M. Christiaan Frederik VAN ARKEL, né le 21 mars 1973 à Bangkok en Thaïlande, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, gérant avec pouvoir de signature B, est acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
  - M. Jimmy TONG SAM, né le 24 novembre 1968 à Moka (Île Maurice), avec adresse professionnelle au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, est nommé gérant unique de la société avec effet au 30 décembre 2015, pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016001006/20.

(150240028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Doctena S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 154.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 176.487.

In the year two thousand and fifteenth, on the third day of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of "DOCTENA S.A." (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176487, with registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, with a corporate capital of one hundred and thirty-eight thousand Euros (138,000.- €), represented by one thousand three hundred and eighty (1,380) shares, with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each and incorporated following a notarial deed on 29 March 2013 before the undersigned notary, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1261 of 29 May 2013. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 25 February 2015 by a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1070 of 23 April 2015.

The General Meeting is declared open at 10.00 and is chaired by Marc Molitor, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer: Patrick KERSTEN, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of this General Meeting being thus constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

(i) The agenda of the General Meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital by the amount of 16,600.- €, so as to raise it from its present amount of 138,000.- € to 154,600.- € by the issuance of 166 new shares with the same rights;

2. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company;

3. Subscription and payment of the newly issued shares by the current shareholders and new shareholders with an aggregate share premium of eight hundred and thirty thousand Euros (830,000.- €);

4. Introduction and creation of an authorised share capital in the Articles of association of the Company with authorisation given to the board of directors to issue ordinary and non-voting preferred shares - determination of the features of the non-voting preferred shares and waiver of the preferential subscription right;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the previous resolutions adopted, including the corporate object which is proposed to be amended so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall have as its business purpose all operations which, directly or indirectly, refer to the creation or exploitation of internet based websites, the creation of multimedia services, the event organisation and all the activities related, directly or indirectly to its business definition.

The Company may fulfil any commercial, industrial or financial operations, together with the acquisition of real estate properties or other securities.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in any companies, together with the managing, the administration, the control and the development of those held participations.

It may as well use its funds to the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio composed of any securities or patent, the creation, the development and the control of any company, the acquisition by means of capital increase, subscription, options, or by any other means all securities and patents, realise them through a sale, transfer, exchange or through any other manner, develop those business and patents, and render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise, to subsidiaries, affiliated or parent companies.

The Company shall also have as its business purpose the creation, acquisition, licensing or sale of any form whatsoever of intellectual property, as well as the development, monitoring and development of intellectual property.

The Company may acquire by way of creation, provision, option, purchase, operating contracts, and any other way, the rights of any kind relating to patents, trademarks, service marks, designs of all species and carried out by way of sale, transfer, exchange, as well as conceding of their operational use to third parties.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the General Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that all of the one thousand three hundred and eighty (1,380) shares representing one hundred percent (100%) of the Company's subscribed capital are present or represented at the General Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

(v) The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to the General Meeting and that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, waving the requirements for convening notices.

(vi) The General Meeting, having been regularly constituted, may validly deliberate on the agenda items.

Thereupon, the General Meeting, each time unanimously, passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred Euros (16,600.- €), so as to bring it from its present amount of one hundred and thirty-eight thousand Euros (138,000.- €) divided into one thousand three hundred and eighty (1,380) shares all subscribed and fully paid up with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each, to the amount of one hundred fifty-four thousand and six hundred Euros (154,600.- €), represented by one thousand five hundred and forty-six (1,546) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each.

The General Meeting resolves to issue one hundred sixty-six (166) new ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each. The newly issued Shares will have the same rights and obligations as the existing Shares.

#### *Second resolution*

The General Meeting have duly noted that the current shareholders have waived to their preferential subscription right with respect to the share capital increase as approved at the occasion of the first resolution.

#### *Third resolution*

The General Meeting, having duly noted that the current shareholders have waived to their preferential rights of subscription, decides to admit to the subscription of:

(a) four (4) new shares by INCASA S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.501, with registered office at L-1286 Luxembourg, 26 rue Jean-Pierre Biermann;

(b) four (4) new shares by Mr Alain FONTAINE, director, born in Ettelbruck, on 6 October 1974, residing at L-5495 Wintrange, 18b, route d'Elvange;

(c) four (4) new shares by OBOLUS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.945, with registered office at L-2551 Luxembourg, 129 avenue du X septembre;

(d) five (5) new shares by Mr Johan VAN DER WINDT, company Manager, born in Vlaardingen (The Netherlands) on 24 January 1968, residing at 18, rue de l'orée du bois, L-7215 Bérelange;

(e) five (5) new shares by THRESHOLD EAGLE, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 77997, with registered office at 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange;

(f) four (4) new shares by Mr Pietro LONGO, Director, born in Luxembourg on 13 September 1970, residing at 17, rue de la Vallée, L-8046 Strassen;

(g) four (4) new shares by KUHN Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.278, with registered office at 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg;

(h) twenty (20) new shares by Mr Tor FYKSEN, economist, born in Levanger (Norway) on 14 September 1964, residing at L-2563 Luxembourg, 17, rue Jean Schaack;

(i) four (4) new shares by Mr Xavier BUCK, Manager, born in Luxembourg on 21 July 1970 residing at L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie;

(j) six (6) new shares by Blue Park Holding, a limited liability company in the Netherlands with the Trade Register number 53908708, and having its registered address at Catharijnesingel 100DA, 3511 GV Utrecht (The Netherlands);

(k) fifty-four (54) new shares by Mr René BELTJENS, manager, born in Etterbeek (Belgium) on 17 September 1962, residing at L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass;

(l) twenty (20) new shares by Recap Solutions LTD, a limited liability company governed by the laws of Cyprus, registered with the Cyprus Chamber of Commerce and Industry under the number HE215620, with registered office at 26 Vasilissis Olgas, 4150 Limassol Cyprus;

(m) ten (10) new shares by Mr Raphael COLLIN, lawyer, born in Brussels (Belgium) on 4 July 1973, residing at L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel;

(n) ten (10) new shares by Mr Michel GOEDERT, manager, born in Luxembourg on 9 March 1962, residing at L-2523 Luxembourg, 51, rue J. Schoetter;

(o) six (6) new shares by Tjempacca Warna Limited, a limited liability company governed by the laws of Malta, registered with the Trade Register of Malta under the number C57016, with registered office at Level 1, Casal Naxaro, Labour Aven Naxxar, NXR 9021 Malta;

(p) four (4) new shares by Mr Lionel FERRANT, private employee, born in Linselles (France) on 7 July 1975, residing at L-2723 Howald, 70, rue Eugène Welter, and

(q) two (2) new shares by Mr Stefan KELLER, private employee, born in Enskede (Sweden) on 11 June 1974, residing at CH-8105 Regensdorf, Höggerstrasse 301,

each, “a Subscriber” and collectively, “the Subscribers”,

each represented by Mr Marc MOLITOR, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;

except for (a) INCASA SA, here represented by its sole director, Mr Patrick Kersten, with professional address in Luxembourg, and (c) OBOLUS SA, here represented by its sole director, Mr Marc Molitor, with professional address in Luxembourg.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Then intervene at the General Meeting the prenamed Subscribers, each duly represented as stated above:

(a) INCASA S.A., aforementioned, who declares to subscribe for the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.-€), by a contribution in cash;

(b) Mr. Alain FONTAINE, prenamed, who declares to subscribe for the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.-€), by a contribution in cash;

(c) OBOLUS S.A., aforementioned, who declares to subscribe for the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.-€), by a contribution in cash;

(d) Mr Johan van der Windt, prenamed, who declares to subscribe for the five (5) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty-five thousand (25,000.- €), by a contribution in cash;

(e) TRESHOLD EAGLE, aforementioned, who declares to subscribe to the five (5) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty-five thousand (25,000.- €), by a contribution in cash;

(f) Mr Pietro LONGO, prenamed, who declares to subscribe for the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.-€), by a contribution in cash;

(g) KUHN Soparfi S.à r.l., aforementioned, who declares to subscribe for the who declares to subscribe to the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.- €), by a contribution in cash;

(h) Mr Tor FYKSEN, prenamed, who declares to subscribe for the twenty (20) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of one hundred thousand Euro (100,000.- €), by a contribution in cash;

(i) Mr Xavier BUCK, prenamed, who declares to subscribe for the (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.- €), by a contribution in cash;

(j) Blue Park Holding, aforementioned, who declares to subscribe for the six (6) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of thirty thousand Euro (30,000.- €), by a contribution in cash;

(k) Mr René BELTJENS, prenamed, who declares to subscribe for the fifty-four (54) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of two hundred seventy thousand Euro (270,000.- €), by a contribution in cash;

(l) Recap Solutions LTD, aforementioned, who declares to subscribe for the twenty (20) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of one hundred Euro (100,000.- €), by a contribution in cash;

(m) Mr Raphael COLLIN, prenamed, who declares to subscribe for the ten (10) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of fifty thousand Euro (50,000.- €), by a contribution in cash;

(n) Mr Michel GOEDERT, prenamed, who declares to subscribe for the ten (10) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of fifty thousand Euro (50,000.- €), by a contribution in cash;

(o) Tjempacca Warna Limited, aforementioned, who declares to subscribe for the six (6) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of thirty thousand Euro (30,000.- €), by a contribution in cash;

(p) Mr Lionel FERRANT, prenamed, who declares to subscribe for the four (4) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of twenty thousand (20,000.-€), by a contribution in cash;

(q) Mr Stefan KELLER, prenamed, who declares to subscribe for the two (2) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) and to fully pay them up, together with a share premium of ten thousand Euro (10,000.- €), by a contribution in cash.

The total amount of eight hundred forty-six thousand six hundred Euros (846,600.- €) of readily available cash paid by the Subscribers as provided above is acknowledged by the General Meeting.

Of this cash contribution, the amount of sixteen thousand six hundred Euro (16,600.- €) is allocated to the share capital of the Company and the amount of eight hundred and thirty thousand Euro (830,000.- €) is allocated to the share premium account.

Evidence of the payment of the cash contribution in the total amount of eight hundred forty-six thousand six hundred Euros (846,600.- €) has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the cash contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Forth resolution*

In accordance with article 32 of the Law, the General Meeting resolves to empower and authorize the board of directors of the Company to issue new ordinary and non-voting preferred shares within the share capital of the Company and to increase the share capital of the Company up to an amount of one hundred ninety-eight thousand Euros (198,000.- €) consisting of one thousand nine hundred and eighty (1,980) ordinary and/or non-voting preferred shares by the issuance of up to four hundred and thirty-four (434) new ordinary and/or non-voting preferred shares of the Company having a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each, to be issued at one or several occasions at the discretion of the board of directors of the Company.

The General Meeting further resolves to create and to implement nonvoting preferred shares within the articles of association pursuant to and in compliance with article 44 of the Law which shall entitle their holders to receive (i) before any distribution of distributable profits is made with respect to the ordinary shares of the Company, a fixed cumulative preferential dividend at the annual rate of 1% of the issue price of each such non-voting preferred share which shall accrue on a daily basis and be calculated assuming a 365 day year (the "Preferred Dividend") and (ii) at the occasion of the liquidation of the Company, an amount per non-voting preferred share corresponding to the aggregate of the share capital of the company represented by such share and the aggregate amount of any accrued and/or unpaid amounts of Preferred Dividend (to be calculated down to and including the date of the closing of any liquidation, and to include any unpaid Preferred Dividend entitlement carried forward from previous accounting years in which such dividend was not or not fully paid).

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting resolves to amend and to restate the Company's articles of association in their entirety, which shall henceforth read as follows:

### **"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** The name of the Company is "DOCTENA S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of association (the Articles).

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company that is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose all operations which, directly or indirectly, refer to the creation or exploitation of internet based websites, the creation of multimedia services, the event organisation and all the activities related, directly or indirectly to its business definition.

The Company may fulfil any commercial, industrial or financial operations, together with the acquisition of real estate properties or other securities.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in any companies, together with the managing, the administration, the control and the development of those held participations.

It may as well use its funds to the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio composed of any securities or patent, the creation, the development and the control of any company, the acquisition by means of capital increase, subscription, options, or by any other means all securities and patents, realise them through a sale, transfer, exchange or through any other manner, develop those business and patents, and render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise, to subsidiaries, affiliated or parent companies.

The Company shall also have as its business purpose the creation, acquisition, licensing or sale of any form whatsoever of intellectual property, as well as the development, monitoring and development of intellectual property.

The Company may acquire by way of creation, provision, option, purchase, operating contracts, and any other way, the rights of any kind relating to patents, trademarks, service marks, designs of all species and carried out by way of sale, transfer, exchange, as well as conceding of their operational use to third parties.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred fifty-four thousand six hundred Euros (154,600.- €), represented by one thousand five hundred and forty-six (1,546) shares, fully paid up, with a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each.

The authorized share capital of the Company is set at one hundred ninety-eight thousand Euros (198,000.- €) represented by one thousand nine hundred and eighty (1,980) ordinary and/or non-voting preferred shares of one hundred Euro (100.- €) each. The board of directors or the sole director, as the case may be, is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the authorization granted by the general meeting of the shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Period") to increase in one or several times the share capital up to a maximal amount of one hundred ninety-eight thousand Euros (198,000.- €) by issuing up to four hundred and thirty-four (434) new ordinary and/or non-voting preferred shares of the Company having a nominal value of one hundred Euro (100.- €) each.

The non-voting preferred shares of the Company which may be issued from time to time at the discretion of the board of directors shall have the rights ascribed to them as described in articles 12, 16 and 17 of the present articles of association.

The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholder(s) in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles in accordance with the Law.

The board of directors or the sole director, as the case may be, is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors or the sole director, as the case may be, shall be entitled to limit or suppress the preferential subscription rights granted to each shareholder prorata to its shareholding.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may delegate to any duly authorized person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors or the sole director, as the case may be, within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article 5 of the Articles shall be amended accordingly and the board of directors or the sole director, as the case may be, shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, such as, without limitation, warrant (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share

capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorized representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. No transfer of shares shall be registered by the Company in the register of shares unless proof is provided to the Company that the transferee has agreed to be bound by the terms of any agreement which may be entered into between the shareholders of the Company and in respect of the latter from time to time.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by a director by consent in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, of each member of the board of directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, another director as his or her proxy. A director may represent more than one other director.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### **Title IV. - General meetings**

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

Each share of the Company entitles its holder to one vote with the exception of the Preferred Shares as may be issued from time to time, which shall not entitle their holder(s) to any voting right, except in the circumstances provided for under article 46 of the Law.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority.

These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title V. - Supervision**

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title VI. - Annual general meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of the month of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VII. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

After setting aside part of the profits of the Company for the purpose of forming the legal reserve in the manner described in the preceding paragraph, the Preferred Shares as may be issued from time to time shall entitle their holders to receive, before any distribution is made with respect to any other shares of the Company, a fixed cumulative preferential dividend at the annual rate of 1% of the issue price of each Preference Share (the "Preferred Dividend") which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

After the payments into the legal reserve and of the Preferred Dividend (including all accumulations thereof) have been made in the manner described in the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus of the Company's profits that are available for distribution. It may in particular allocate profits to the payment of a dividend, or transfer them to the reserves or carry them forward.

#### **Title VIII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

After payment of all debts and liabilities of the Company or the deposit of any funds as security to that effect, the surplus assets of the Company will be distributed as follows to the shareholders:

- first, each holder of a Preferred Share shall be entitled to receive an amount per share corresponding to the aggregate of (i) the share capital of the Company represented by such share; and (ii) the aggregate amount of any accrued and/or unpaid amounts of Preference Dividend (to be calculated down to and including the date of the closing of any liquidation, and to include any unpaid Preferred Dividend entitlement carried forward from previous accounting years in which such dividend was not or not fully paid);

- thereafter, the balance of the surplus assets of the company will be distributed among the holders of any other shares of the Company in proportion to the number of such shares held by each such shareholder.

#### **Title IX. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law."

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw up, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; and further states, on request of the same appearing persons, that in case of any divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day as stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Bureau, the appearing parties and proxyholders, they signed, together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de «DOCTENA S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176487 et avec siège social au L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, avec un capital social de cent trente-huit mille euros (138.000,-EUR) représenté par mille trois cent quatre-vingt (1.380) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune et constituée par acte notarié du 29 mars 2013 reçu par le notaire instrumentaire, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 1261 du 29 mai 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 25 février 2015 suivant acte du notaire soussigné, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 1070 du 23 avril 2015.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par Mr. Marc MOLITOR, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur: Mr. Patrick KERSTEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant de 16.600,- €, pour le porter de son montant actuel de 138.000,- € à 154.600,- € par l'émission de 166 nouvelles actions ayant les mêmes droits;

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société;

3. Souscription et libération des actions nouvellement émises par les actionnaires actuels et nouveaux actionnaires avec une prime d'émission de 830.000,- € et renonciation au droit de souscription préférentiel;

4. Introduction et création d'un capital autorisé dans les statuts de la Société avec autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote - détermination des caractéristiques des actions privilégiées sans droit de vote et de la renonciation au droit de souscription préférentiel;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-avant, y compris la modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

“La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la création et l'exploitation de sites à thèmes sur Internet, l'élaboration de services multimédia, l'organisation d'événements, toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a aussi pour objet la création, l'acquisition, la prise sous licence et la cession, sous quelque forme que ce soit, de propriété intellectuelle de toutes espèces, ainsi que le développement, le contrôle et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

La Société peut notamment acquérir par voie de création, d'apport, d'option, d'achat, de conclusion de contrats d'exploitation, et de toute autre manière des droits de toute nature portant sur des brevets, marques, marques déposées, dessins et modèles de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement ainsi que les mettre en valeur en concédant leur exploitation à des tiers.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.”;

6. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents ou leurs

mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront pareillement annexées au présente acte.

(iv) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des mille trois cent quatre-vingt (1.380) actions représentant 100% (cent pour cent) du capital social souscrit de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée Générale, laquelle est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(v) Les actionnaires présents ou représentés déclarent se considérer comme ayant été valablement convoqués à l'Assemblée Générale et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et qu'ils renoncent aux formalités de lettres de convocations.

(vi) L'Assemblée Générale, étant valablement constituée, peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale adopte, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize mille six cents Euros (16.600,- €), pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille Euros (138.000,- €), divisé en mille trois cent quatre-vingt (1.380) actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, au montant de cent cinquante-quatre mille six cents Euros (154.600,- €), représenté par mille cinq cent quarante-six (1.546) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-€) chacune.

L'Assemblée Générale décide d'émettre cent soixante-six (166) nouvelles Actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne l'augmentation du capital social comme approuvé sous la première résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir dûment constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de:

(a) quatre (4) actions nouvelles par INCASA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.501 et avec siège social au 26, rue Jean-Pierre Biermann, L-1286 Luxembourg;

(b) quatre (4) actions nouvelles par Monsieur Alain FONTAINE, directeur, né le 6 octobre 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-5495 Wintrange, 18b, route d'Elvange;

(c) quatre (4) actions nouvelles par OBOLUS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.945 et avec siège social au 129, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

(d) cinq (5) actions nouvelles par Monsieur Johan van der Windt, directeur de sociétés, né le 24 janvier 1968 à Vlaardingen (Pays-Bas), demeurant à L-7215 Bérelange, 18, rue de l'orée du bois;

(e) cinq (5) actions nouvelles par TRESHOLD EAGLE, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77997 et avec siège social au 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange;

(f) quatre (4) actions nouvelles par Monsieur Pietro LONGO, directeur, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-8046 Strassen, 17, rue de la Vallée;

(g) quatre (4) actions nouvelles par KUHN Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.278 et avec siège social au 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg;

(h) vingt (20) actions nouvelles par Monsieur Tor FYKSEN, économiste, né le 14 septembre 1964 à Levanger (Norvège), demeurant au 17, rue Jean Schaack, L-2563 Luxembourg;

(i) quatre (4) actions nouvelles par Monsieur Xavier BUCK, dirigeant, né le 21 juillet 1970 à Luxembourg, demeurant au 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Luxembourg;

(j) six (6) actions nouvelles par Blue Park Holding, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 53908708, et ayant son siège social à Catharijnesingel 100DA, 3511 GV Utrecht (Pays-Bas);

(k) cinquante (54) actions nouvelles par Monsieur René BELTJENS, dirigeant, né le 17 septembre 1962 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass;

(l) vingt (20) actions nouvelles par Recap Solutions LTD, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chypre sous le numéro HE215620 et avec siège social au 26 Vasilissis Olgas, 4150 Limassol Chypre;

(m) dix (10) actions nouvelles par Monsieur Raphael COLLIN, avocat, né le 4 juillet 1973 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel;

(n) dix (10) actions nouvelles par Monsieur Michel GOEDERT, dirigeant, né le 9 mars 1962 à Luxembourg, demeurant à L-2523 Luxembourg, 51, rue J. Schoetter;

(o) six (6) actions nouvelles par Tjempacca Warna Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Malte, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Malte sous le numéro C57016 et avec siège social au Level 1, Casal Naxaro, Labour Aven Naxxar, NXR 9021 Malte;

(p) quatre (4) actions nouvelles par Monsieur Lionel FERRANT, employé privé, né le 7 juillet 1975 à Linselles (France), demeurant à L-2723 Howald, 70, rue Eugène Welter, et

(q) deux (2) actions nouvelles par Monsieur Stefan KELLER, employé privé, né le 11 juin 1974 à Enskede (Suède), demeurant à CH-8105 Regensdorf, Höggerstrasse 301,

chacun, «un Souscripteur», et collectivement, «les Souscripteurs»,

chacun représenté par Mr. Marc MOLITOR, dont l'adresse professionnelle est établie à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations conférées sous seing privé;

à l'exception de (a) INCASA SA, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Patrick Kersten, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et (c) OBOLUS SA, ici représentée par son administrateur unique Marc Molitor, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Sont ensuite intervenus à la présente assemblée les prénommés Souscripteurs, chacun dûment représenté comme dit ci-avant:

(a) INCASA S.A., pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(b) Mr Alain FONTAINE, prénommé, lequel déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(c) OBOLUS S.A., pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(d) Monsieur Johan van der Windt, prénommé, lequel déclare souscrire aux cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt-cinq mille Euros (25.000,- €), par apport en numéraire;

(e) TRESHOLD EAGLE, pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt-cinq mille Euros (25.000,- €), par apport en numéraire;

(f) Monsieur Pietro LONGO, prénommé, lequel déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(g) KUHN Soparfi S.à r.l., pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,-€), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(h) Monsieur Tor FYKSEN, prénommé, lequel déclare souscrire aux vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de cent mille Euros (100.000,- €), par apport en numéraire;

(i) Monsieur Xavier BUCK, prénommé, lequel déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(j) Blue Park Holding, pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux six (6) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de trente mille Euros (30.000,- €), par apport en numéraire;

(k) Monsieur René BELTJENS, prénommé, lequel déclare souscrire aux cinquante-quatre (54) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de deux cent soixante-dix mille Euros (270.000,- €), par apport en numéraire;

(l) Recap Solutions LTD, pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,-€), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de cent mille Euros (100.000,- €), par apport en numéraire;

(m) Monsieur Raphael COLLIN, prénommé, lequel déclare souscrire aux dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de cinquante mille Euros (50.000,- €), par apport en numéraire;

(n) Monsieur Michel GOEDERT, prénommé, lequel déclare souscrire aux dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de cinquante mille Euros (50.000,- €), par apport en numéraire;

(o) Tjempacca Warna Limited, pré-mentionnée, laquelle déclare souscrire aux six (6) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de trente mille Euros (30.000,- €), par apport en numéraire;

(p) Monsieur Lionel FERRANT, prénommé, lequel déclare souscrire aux quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,-€), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille Euros (20.000,- €), par apport en numéraire;

(q) Monsieur Stefan KELLER, prénommé, lequel déclare souscrire aux deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de dix mille Euros (10.000,- €), par apport en numéraire.

L'Assemblée Générale reconnaît que le montant total de huit cent quatre-vingt-six mille six cents Euros (846.600,-€) payé par les Souscripteurs comme prévu dans le tableau ci-dessus est liquide et disponible.

Du montant total de cet apport en espèces, la somme de seize mille six cents Euros (16.600,- €) est allouée au capital social de la Société et la somme de huit cent trente mille Euros (830.000,- €) est allouée au compte prime d'émission.

La preuve du paiement de l'apport en espèces d'un montant total de huit cent quatre-vingt-six mille six cents Euros (846.600,- €) a été remise au notaire soussigné par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'apport en espèces sur le compte bancaire de la Société et le notaire acte expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Quatrième résolution*

En accord avec l'article 32 de la Loi, l'Assemblée Générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre des nouvelles actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote et d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (198.000,-€), composé de mille neuf cent quatre-vingt (1.980) actions ordinaires et/ou actions privilégiées sans droit de vote par l'émission de quatre cent trente-quatre (434) nouvelles actions ordinaires et/ou actions privilégiées sans droit de vote de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune, pouvant être émises en une ou plusieurs opérations à la décision du conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée Générale décide de plus de créer et d'implémenter des actions privilégiées sans droit de vote dans les statuts en conformité avec l'article 44 de la Loi qui autorisera à leurs détenteurs de recevoir (i) avant que toute distribution de bénéfices distribuables soit faite en ce qui concerne les actions ordinaires de la Société, un dividende préférentiel cumulé fixe au taux annuel de 1 % du prix de souscription de chaque action privilégiée sans droit de vote courra sur une base journalière et sera calculé sur base d'une année civile constituée de 365 jours ("le Dividende Préférentiel") et (ii) en cas de liquidation de la Société, un montant par action privilégiée sans droit de vote correspondant à l'ensemble du capital social de la Société représentée par de telles actions et le montant global de n'importe quels montants accumulés et/ou impayés de Dividende Préférentiel (doit être calculé sur base et en incluant la date de clôture de n'importe quelle liquidation et inclure tout droit de dividende préférentiel impayé et reporté d'exercices comptables précédents au cours desquels un tel dividende n'a pas été payé ou seulement partiellement payé).

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'Assemblée Générale décide de remanier les Statuts dans leur intégralité, avec modification de l'objet social, afin d'y refléter cette insertion

Les Statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit:

### **“Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Le nom de la société est "DOCTENA S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la création et l'exploitation de sites à thèmes sur Internet, l'élaboration de services multimédia, l'organisation d'événements, toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a aussi pour objet la création, l'acquisition, la prise sous licence et la cession, sous quelque forme que ce soit, de propriété intellectuelle de toutes espèces, ainsi que le développement, le contrôle et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

La Société peut notamment acquérir par voie de création, d'apport, d'option, d'achat, de conclusion de contrats d'exploitation, et de toute autre manière des droits de toute nature portant sur des brevets, marques, marques déposées, dessins et modèles de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement ainsi que les mettre en valeur en concédant leur exploitation à des tiers.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre mille six cents Euros (154.600,- €) représenté par mille cinq cent quarante-six (1.546) actions de classe A, entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à un montant maximum de cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (198.000,- €), représenté par mille neuf cent quatre-vingt (1.980) nouvelles actions ordinaires et/ou privilégiées sans droit de vote de cent Euros (100,- €) chacune. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans après la publication de l'autorisation accordée par l'assemblée générale de l'/des actionnaire(s) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Période) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social jusqu'à un montant maximum de cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (198.000,- €) par l'émission de maximum quatre cent trente-quatre (434) actions ordinaires et/ou privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions privilégiées sans droit de vote de la Société qui pourront être émises de temps à autre à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires, devront avoir les droits qui leur sont attribués comme décrit sous les articles 12, 16 et 17 des présents Statuts.

Le terme ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par résolution de l'/des actionnaire(s) en assemblée générale de temps en temps, de la manière requise pour la modification des Statuts conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription des nouvelles actions de temps en temps. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, a le droit de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription attribués à chacun des actionnaires au prorata de sa participation.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est expressément autorisé à créer de nouvelles classes d'action, y compris des actions sans droit de vote, sous réserve des conditions et limites prévues par la Loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut déléguer à toute personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

À chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts doit être modifié en conséquence et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de l'obtention de l'exécution et de la publication de cette modification.

Le Conseil d'Administration est autorisé, (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir octroyer des actions, tels que (liste non-exhaustive) les warrants ou: (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice, jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant

du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au montant indiqué à l'Article 5.5 (a), et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté en conséquence de ladite émission d'actions soit égal au montant du capital autorisé, à tout moment que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances, sera mentionnée brièvement dans la notice de convocation de cette réunion du conseil d'administration.

Aucune convocation écrite n'est nécessaire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation écrite peut être levée par un administrateur par consentement par écrit, soit en original, par courrier, par e-mail ou par télécopieur, de chaque membre du conseil d'administration.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, par courrier, e-mail ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un des autres administrateurs.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou communication similaire grâce auxquelles toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, et une telle participation à une réunion constituera une présence en personne lors de la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à une telle assemblée soient reproduites par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des résolutions peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax, e-mail ou communication similaire.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'au moins deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Assemblées générales**

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Chaque action de la Société donne droit à son titulaire à un droit de vote à l'exception des actions privilégiées qui peuvent être émises de temps à autre, qui elles ne donneront pas droit à leur titulaire au droit de vote, sauf les dispositions prévues à l'article 46 de la Loi.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **Titre V. Surveillance**

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre VI. Assemblée générale annuelle**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Après l'allocation effectuée à la réserve légale, tel que mentionnée ci-dessus, les actions privilégiées, qui peuvent être émises de temps à temps, accorderont à leurs détenteurs de recevoir, avant que toute distribution ne soit faite aux autres actions de la Société, un dividende préférentiel cumulé fixe au taux annuel de 1 % du prix de souscription de chaque action privilégiée qui courra sur une base journalière et sera calculé sur base d'une année civile constituée de 365 jours ("le Dividende Préférentiel").

Après que l'allocation à la réserve légale et le paiement du Dividende Préférentiel soient faits tels que mentionnés dans les alinéas précédents, l'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir de disposer du profit restant disponible pour la distribution. L'assemblée pourra distribuer le profit disponible en paiement de dividende, l'affecter à la réserve légale ou le reporter.

### **Titre VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et obligations de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires comme suit:

- en premier, tous détenteurs d'actions privilégiées auront droit de recevoir un montant par action correspondant à l'ensemble (i) du capital social de la Société représentée par de telles actions; et (ii) le montant global de n'importe quels montants accumulés et/ou impayés de Dividende Préférentiel (doit être calculé sur base et en incluant la date de clôture de n'importe quelle liquidation et inclure tout droit de dividende préférentiel impayé et reporté d'exercices comptables précédents au cours desquels un tel dividende n'a pas été payé ou seulement partiellement payé);

- ensuite, le montant de distribution restant sera distribué entre les détenteurs des actions ordinaires de la Société au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

### **Titre IX. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi.»

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Bureau, aux parties comparantes et aux mandataires, ils ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Molitor, P. Kersten, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015208833/892.

(150234886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

**Immo One Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.673.

L'an deux mil quinze, le premier décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Patrick MEYERS, salarié, né à Esch/Alzette le 09 janvier 1968, demeurant à L-3373 Leudelange, 15, Domaine Schmiseleck, et

Monsieur Emmanuel MATHIS, indépendant, né à Esch/Alzette le 04 avril 1969, demeurant à L-8354 Garnich, 50, rue des Trois Cantons.

Après avoir établi qu'ensemble ils possèdent toutes les trois cents (300) parts de la société à responsabilité limitée IMMO ONE Luxembourg s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8255 Mamer, 64, rue Mont Royal, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 180673,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 19 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2872 du 15 novembre 2013,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8379 Kleinbettingen, 3, rue du Château d'Eau.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.»

Mise à jour adresse:

Les comparants profitent de la présente assemblée pour prier le notaire de mettre à jour l'adresse de l'associé-gérant Emmanuel MATHIS auprès du RCSL.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

P. Meyers, E. Mathis, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38057. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206762/38.

(150233066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 963.458,10.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 189.790.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

1) Charterhouse Evergreen LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Registrar of Companies for England & Wales under number LP16253 (hereinafter referred to as “Charterhouse Evergreen LP”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

2) CCP IX LP No. 1, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Registrar of Companies for England & Wales under number LP13152 (hereinafter referred to as “CCP IX No.1”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

3) CCP IX LP No. 2, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Registrar of Companies for England & Wales under number LP13153 (hereinafter referred to as “CCP IX No.2”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

4) CCP IX Co-Investment LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Registrar of Companies for England & Wales under number LP13154 (hereinafter referred to as “CCP IX Co-Investment”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

5) VEP Aggregator LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 1901, registered with the State of Delaware (hereinafter referred to as “VEP Aggregator LLC”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith; and

6) Evergreen Nominees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, registered under number 115579 (hereinafter referred to as “Evergreen Nominees Limited”),

here represented by Christophe Nicolay, LLM, by virtue of proxy under private seal, which proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all shareholders of Evergreen Skills Top Holding Lux, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of nine hundred four thousand four hundred sixty US dollars and ten cent (USD 904,460.10), having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy du Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189.790 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, on 14 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2442 of 11 September 2014 (the “Company”). The articles of associations of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Paul Meyers on 30 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3432 of 18 November 2014.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Approval of the increase of the share capital of the Company from its current amount of nine hundred four thousand four hundred sixty US dollars and ten cent (USD 904,460.10) up to nine hundred sixty-three thousand four hundred fifty-eight US dollars and ten cent (USD 963,458.10) through the issuance of five million eight hundred ninety-nine thousand eight hundred (5,899,800) new shares with a nominal value of zero US dollar and one cent (USD 0.01.-) each;

2. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

3. Delegation of powers; and

4. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First Resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of nine hundred four thousand four hundred sixty US dollars and ten cent (USD 904,460.10) up to nine hundred sixty-three thousand four hundred fifty-eight US dollars and ten cent (USD 963,458.10) through the issuance of five million eight hundred ninety-nine thousand eight hundred (5,899,800) new shares with a nominal value of zero US dollar and one cent (USD 0.01.-) each (the "Newly Issued Shares"), divided as follows:

- a. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class A Shares;
- b. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class B Shares;
- c. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class C Shares;
- d. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class D Shares;
- e. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class E Shares;
- f. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class F Shares;
- g. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class G Shares;
- h. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class H Shares;
- i. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class I Shares; and
- j. five hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty (589,980) class J Shares.

The Newly Issued Shares have been subscribed and entirely paid up through a contribution in kind consisting of an earn out receivable due to VEP Aggregator LLC, aforementioned, by VEP Aggregator LLC, aforementioned.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary on the basis of a valuation certificate issued on 2 December 2015 by (i) the Company, signed by a class B manager, and (ii) VEP Aggregator LLC, above mentioned, signed by a manager.

The total contribution of the amount of fifty-eight thousand nine hundred ninety-eight US dollars (USD 58,998.-) is entirely allocated to the share capital.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company to reflect the aforementioned increase of the share capital, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine hundred sixty-three thousand four hundred fifty-eight US dollars and ten cent (USD 963,458.10) equally divided into:

- nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class A Shares (the “Class A Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class B Shares (the “Class B Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class C Shares (the “Class C Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class D Shares (the “Class D Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class E Shares (the “Class E Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class F Shares (the “Class F Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class G Shares (the “Class G Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class H Shares (the “Class H Shares”),
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class I Shares (the “Class I Shares”, and
  - nine million six hundred thirty-four thousand five hundred eighty-one (9,634,581) Class J Shares (the “Class J Shares”),
- each Share with a nominal value of zero US dollar and one cent (USD 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the “Shares” and each a “Share”.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Charterhouse Evergreen LP, une limited partnership constituée et régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP16253 (ci-après dénommée "Charterhouse Evergreen LP"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

2) CCP IX LP No. 1, une limited partnership constituée et régie selon les lois d'Angleterre, représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP13152 (ci-après dénommée "CCP IX No.1"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

3) CCP IX LP No. 2, une limited partnership constituée et régie selon les lois d'Angleterre, représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP13153 (ci-après dénommée "CCP IX No.2"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

4) CCP IX Co-Investment LP, une limited partnership constituée et régie selon les lois d'Angleterre, représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP13154 (ci-après dénommée "CCP IX Co-Investment"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

5) VEP Aggregator LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 1901, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware (ci-après dénommée "VEP Aggregator LLC"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement; et

6) Evergreen Nominees Limited une société constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, immatriculée sous le numéro 115579 (ci-après dénommée "Evergreen Nominees Limited"),

ici représentée par Christophe Nicolay, LLM, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Evergreen Skills Top Holding Lux, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de neuf cent quatre mille quatre cent soixante dollars américains et dix centimes (USD 904.460,10), ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.790 et constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 14 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2442 du 11 septembre 2014 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la

dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers le 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3432 du 18 novembre 2014.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre mille quatre cent soixante dollars américains et dix centimes (USD 904.460,10) jusqu'à celui de neuf cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-huit dollars américains et dix cents (USD 963.458,10) par l'émission de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (5.899.800) parts sociales d'une valeur nominale de zéro dollar américain et un cent (USD 0,01) chacune;

2. Approbation de la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Délégation de pouvoirs; et

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre mille quatre cent soixante dollars américains et dix centimes (USD 904.460,10) jusqu'à celui de neuf cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-huit dollars américains et dix cents (USD 963.458,10) par l'émission de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (5.899.800) parts sociales d'une valeur nominale de zéro dollar américain et un cent (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Emises»), divisées comme suit:

- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe A;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe B;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe C;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe D;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe E;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe F;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe G;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe H;
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe I; et
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt (589.980) parts sociales de classe J.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales Emises ont été souscrites et intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par VEP Aggregator LLC, susmentionnée, par VEP Aggregator LLC, susmentionnée.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné sur la base d'un rapport d'évaluation émis le 2 décembre 2015 par (i) la Société, signé par un gérant de classe B, et (ii) par VEP Aggregator LLC, susmentionnée, signé par un gérant.

Dans l'apport global d'un montant de cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 58.998,-) est entièrement alloué au capital social.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-huit dollars américains et dix cents (USD 963.458,10) divisés en:

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),

- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe F (les “Parts Sociales de Classe F”),
- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe G (les “Parts Sociales de Classe G”),
- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe H (les “Parts Sociales de Classe H”),
- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe I (les “Parts Sociales de Classe I”), et
- neuf millions six cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (9.634.581) Parts Sociales de Classe J (les “Parts Sociales de Classe J”),

chaque Part Sociale avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) et avec les droits et obligations prévus par les présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront ci-après dénommés ensemble les «Parts Sociales» et seul comme une «Part Sociale».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Nicolay, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015208851/260.

(150234890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

### **Apiolys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.526.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Lucien LEHNING, restaurateur, né à Metz (France), le 3 mars 1979, demeurant au 10, rue Macherez, F-57070 Metz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «APIOLYS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront

ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

La Société peut établir des succursales, filiales, agences ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit en restant toutefois dans les limites prévus par la loi. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de dix millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-cent quatre-vingt euros (EUR 10.692.480,-) représenté par dix millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-cent quatre-vingt (10.692.480,-) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société. Le(s) nu-propriétaire(s) a(ont) le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et a (ont) le même droit d'information que l'(es) usufruitier(s). La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propriétaire de la mention nue-propriété, Si les actions sont au porteur:
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

#### **Art. 7. Transfert des Actions.**

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux (2) mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de un (1) mois commençant à courir à l'expiration du délai de 2 (deux) mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

7.3. Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (le Cessionnaire pressenti), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du cédant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;
- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

7.4. Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les noms, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou B. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration sous réserve que dans l'hypothèse où des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration et ne sont valablement prises que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont voté en faveur de telles décisions en cas d'administrateurs de catégorie A et B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (la Résolution Circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, salarié ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si des administrateurs de catégorie A et B sont nommés, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 janvier 2017.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2017.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ainsi établis, l'intégralité des dix millions six cent quatre-vingt douze mille quatre cent quatre-vingt (10.692.480) actions sont souscrites par Monsieur Lucien LEHNING, prénommé.

Toutes les dix millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-cent quatre-vingt (EUR 10.692.480) actions sont intégralement libérées par un apport en nature de sept millions cinq cent douze mille cinq cent quarante (7.512.540) actions sans désignation de valeur nominale en pleine propriété de la société anonyme de droit luxembourgeois ALTERNATECH, ayant son siège social au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176.007 (ci-après les «Actions»).

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport en date du 14 décembre 2015, établi par BAKER TILLY LUXEMBOURG AUDIT SARL, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas dont la conclusion est la suivante:

#### «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Lucien LEHNING certifie par la présente en ce qui concerne l'apport en nature des Actions qu'au jour et au moment de cet apport:

1. il est le propriétaire légal et bénéficiaire des Actions apportées;
2. les autres actionnaires de ALTERNATECH, prénommée, ont renoncé à leur droit de préemption, tel que prévu à l'article 7.2 des statuts de la société;

Les lettres de renonciation resteront annexées aux présentes;

3. toutes les formalités de cession ont été respectées et il n'y a aucun autre droit attaché aux Actions par lesquels une quelconque personne serait en droit d'exiger que les Actions lui soit cédées;
4. il a tous les pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires à la présente cession d'Actions;
5. les Actions ne sont, à sa connaissance, grevées d'aucune charge.

De plus, un certificat, signé par deux administrateurs de ALTERNATECH, attestant que Monsieur Lucien LEHNING est inscrit en tant qu'actionnaire de la société et que les conditions de cession d'actions ont été respectées, a été fourni au notaire instrumentant et restera annexé aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter la cession des Actions, Monsieur Lucien LEHNING, en tant qu'appporteur, prend toutes les mesures nécessaires dès que possible.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions des actionnaires*

Le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris ensuite les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et sont nommés comme administrateurs de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 janvier 2017, les personnes suivantes:

##### *Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Lucien LEHNING, restaurateur, né à Metz (France), le 3 mars 1979, demeurant au 10, rue Macherez, F-57070 Metz.

##### *Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Jean-Charles THOUAND, administrateur de sociétés, né le 25 août 1971 à Metz (France), demeurant au 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 25 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant au 61, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert.

2.- Est nommée comme commissaire la société The Clover, société anonyme, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.293, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 janvier 2017.

3.- Le siège de la Société est fixé au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LEHNING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 décembre 2015. 1LAC/2015/39908. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208744/402.

(150236004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

---

#### **Vesale Pharma International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.116.

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "VESALE PHARMA INTERNATIONAL", ayant son siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.116,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, sous la dénomination «VESALE PHARMA INTERNATIONAL S.A. - PHARMADIS S.A.» en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, du 18 janvier 2010, numéro 119, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 août 2012, publié au Mémorial C, du 26 septembre 2012, numéro 2401.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Detlef XHONNEUX, demeurant professionnellement à 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que la vingt huit mille et cinq actions (28.005) sur trente-et-un mille actions, représentatives du capital social, est représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le notaire a rendu les actionnaires présents ou représentés attentifs aux dispositions des articles 14 et 15 des statuts concernant la tenue des assemblées, les actionnaires ayant déclaré vouloir quant même tenir la présente assemblée, compte tenu de l'accord préalable de tous les actionnaires.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- Augmentation du capital d'un montant de cinq cent vingt-deux mille (522.000,00) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros à cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 553.000,00) sans émission de nouvelles actions, de sorte que le capital social sera désormais de cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 553.000,00), représenté par trente-et-un mille (EUR 31.000) actions sans valeur nominale.

- Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 553.000,00), représenté par trente-et-un mille (EUR 31.000) actions sans valeur nominale.

- Divers

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq cent vingt-deux mille (522.000,00) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros à cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 553.000,00) sans émission de nouvelles actions, de sorte que le capital social sera désormais de cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 553.000,00), représenté par trente-et-un mille (EUR 31.000) actions sans valeur nominale.

#### *Souscription du capital*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée de l'accord unanime de l'assemblée générale par les actionnaires au moyen d'un apport en nature d'un brevet enregistré au nom de Monsieur Lienart van Lidth de Jeude Jehan sous le numéro 92820 en date du 08/09/2015, valorisé suivant la société Gevers Patents, en abr. Gevers, dans son rapport final du 3 septembre 2015 au montant de 522.000.-€.

L'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 30 novembre 2015, par la société «COMPAGNIE EUROPENNE DE REVISION S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37039, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions. à émettre en contrepartie»

La somme de cinq cent vingt-deux mille (522.000,00) euros se trouve donc dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, et de l'accord unanime de l'assemblée générale il n'y aura pas d'émission de nouvelles actions ni de changements dans la propriété des actions, mais la valeur nominale des actions sera abolie.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-trois mille euros (EUR 553.000,00), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille six cents euros (1.600,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Detlef XHONNEUX, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 9 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21208. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208651/90.

(150233538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Vigeo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 94.183.

L'an deux mille quinze, le huit décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "VIGEO S.A.", avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 762 du 19 juillet 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.183 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts.

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge.

3. Nomination de «Fiduciaire WOTAN S.A.» en abrégé «WOTAN» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS Luxembourg B 198.446) en tant que commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge.

5. Nomination de Mmes. Catherine KORNMEYER et Hohria BOULHAIS et M. Christophe BLONDEAU en tant qu'administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats à six (6) ans.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> Alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société «Fiduciaire WOTAN S.A.» en abrégé «WOTAN» ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 198.446) pour une durée de six (6) ans.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans, les personnes suivantes:

- Mme Catherine KORNMEYER, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
  - Mme Hohria BOULHAIS, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
  - M. Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208654/77.

(150234116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Vinifin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 39.179.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée,

### Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VINIFIN INTERNATIONAL S.A.» en liquidation, établie et ayant son siège social au 17, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 39.179, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 18 juin 1992 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2015, comprenant la nomination de TRUSTSER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B145916, représentée par son administrateur unique M. Federico FRANZINA, comme liquidateur.

MANACO S.A., une société anonyme ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B19797, représentée par son Administrateur Délégué Monsieur Alexis De Bernardi, a été nommée commissaire-vérificateur à la liquidation par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Claudio Dimarco, demeurant professionnellement à Trento (Italie),

Le Président désigne comme secrétaire M. Robert Reggiori, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alessandro Di Roberto demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les vingt-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre (26.283.964) actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern (Grand-Duché de Luxembourg), et que les sommes et valeurs éventuelles, revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation, seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

31916

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DIMARCO, R. REGGIORI, A. DI ROBERTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015208656/77.

(150234963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

---

**Artemis Distribution Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.899.030,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.351.

---

*Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet à partir de 10 juillet 2015, toutes les parts sociales de la Société, détenues par 7 Education LLC ayant son siège social au 3300 University Boulevard, Winter Park FL 32792 ont été transférées comme suit:

Trust Investors IV LLC:

- 8.448 parts sociales de classe A
- 8.448 parts sociales de classe B
- 8.448 parts sociales de classe C
- 8.447 parts sociales de classe D
- 8.448 parts sociales de classe E
- 8.447 parts sociales de classe F
- 8.448 parts sociales de classe G
- 8.447 parts sociales de classe H
- 8.447 parts sociales de classe I
- 8.447 parts sociales de classe J

Phelps Enterprises LLC:

- 8.448 parts sociales de classe A
- 8.448 parts sociales de classe B
- 8.447 parts sociales de classe C
- 8.447 parts sociales de classe D
- 8.447 parts sociales de classe E
- 8.447 parts sociales de classe F
- 8.447 parts sociales de classe G
- 8.447 parts sociales de classe H
- 8.448 parts sociales de classe I
- 8.448 parts sociales de classe J

Pan American Education LLC:

- 8.447 parts sociales de classe A
- 8.447 parts sociales de classe B
- 8.447 parts sociales de classe C
- 8.448 parts sociales de classe D

- 8.447 parts sociales de classe E
- 8.448 parts sociales de classe F
- 8.448 parts sociales de classe G
- 8.447 parts sociales de classe H
- 8.447 parts sociales de classe I
- 8.448 parts sociales de classe J

L'actionnariat se compose à présent de la manière suivante:

Trust Investors IV LLC:

- 129.968 parts sociales de classe A
- 129.967 parts sociales de classe B
- 129.968 parts sociales de classe C
- 129.968 parts sociales de classe D
- 129.968 parts sociales de classe E
- 129.967 parts sociales de classe F
- 129.968 parts sociales de classe G
- 129.967 parts sociales de classe H
- 129.968 parts sociales de classe I
- 129.968 parts sociales de classe J

Phelps Enterprises LLC:

- 129.967 parts sociales de classe A
- 129.968 parts sociales de classe B
- 129.968 parts sociales de classe C
- 129.968 parts sociales de classe D
- 129.967 parts sociales de classe E
- 129.968 parts sociales de classe F
- 129.968 parts sociales de classe G
- 129.969 parts sociales de classe H
- 129.967 parts sociales de classe I
- 129.967 parts sociales de classe J

Pan American Education LLC:

- 129.968 parts sociales de classe A
- 129.968 parts sociales de classe B
- 129.967 parts sociales de classe C
- 129.967 parts sociales de classe D
- 129.968 parts sociales de classe E
- 129.968 parts sociales de classe F
- 129.967 parts sociales de classe G
- 129.967 parts sociales de classe H
- 129.968 parts sociales de classe I
- 129.968 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208727/81.

(150235335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

---

**Bluebay Direct Lending Fund II SMA Carried Interest SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 202.516.

*Excerpt of the limited partnership agreement (The "Partnership Agreement") of the partnership executed on 17 december 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Bluebay General Partner II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with

registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.180 (the "General Partner").

## 2. Name, Partnership's purpose and registered office.

### I. Name

"Bluebay Direct Lending Fund II SMA Carried Interest SLP", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

### II. Purpose

The Partnership will be formed to carry on the business of participating as a limited partner in Direct Lending Co-Invest SLP, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale).

### III. Registered Office

24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### IV. Financial Year

The financial year end of the Partnership will be on 31 December in each year.

**3. Designation of the manager and their signing authority.** Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, and any delegation of its powers properly authorized under the Partnership Agreement, the business and affairs of the Partnership will be managed by the General Partner acting honestly, in good faith and in the best interest of the Partnership. Without limiting the generality of the foregoing, the General Partner will have the power and authority to do any act, take any proceeding, make any decision and execute and deliver any instrument, deed, agreement or document necessary for or incidental to carrying on the business of the Partnership.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced on 17 December 2015.

The Partnership will continue, unless otherwise terminated in accordance with the Partnership Agreement, until dissolved by the written agreement of the General Partner and the Limited Partners (as defined under the Partnership Agreement). For greater certainty, the admission, resignation, withdrawal or dissolution of any Partner will not dissolve the Partnership.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

*Extrait du contrat social (Le "Contrat") de la société conclu le 17 décembre 2015*

**1. Associés solidairement responsables.** Bluebay General Partner II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.180 (l'«Associé Commandité»).

## 2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.

### I. Dénomination

"Bluebay Direct Lending Fund II SMA Carried Interest SLP", une société en commandite spéciale.

### II. Objet social

La Société sera établie pour agir en tant qu'associé commanditaire de Direct Lending Co-Invest SLP, une société en commandite spéciale luxembourgeoise.

### III. Siège social

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### IV. Exercice Social

L'exercice social de la Société prend fin au 31 décembre de chaque année.

**3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature.** Sujette aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée, et à toute délégation de pouvoir dûment autorisée par le Contrat, la conduite des affaires de la Société sera gérée par l'Associé Commandité agissant honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'Associé Commandité a les pouvoirs et l'autorité d'accomplir tous les actes, toute mesure, prendre toute décision et exécuter et remettre tous les instruments, actes, conventions ou documents nécessaires ou afférents à la conduite des affaires de la Société.

**4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine.** La Société a été créée le 17 décembre 2015.

La Société perdurera, sauf dissolution conforme au Contrat, jusqu'à sa dissolution par accord écrit de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires. Pour plus de certitude, l'admission, la démission, le retrait ou la dissolution de tout Associé ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Référence de publication: 2015208765/64.

(150235235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

**Grace Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 201.774.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2015207940/11.

(150233761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**Yaltha (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 73.535.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «YALTHA (SPF) S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 73.535, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 194 en date du 7 mars 2000.

La société a un capital social de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- francs), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune

L'assemblée est présidée par Madame Barbara CHOTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; ils se nomment liquidateurs de la société et dans cette qualité déclarent:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barbara CHOTIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21349. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208691/60.

(150233689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

---

**Skype S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.674.

---

Les comptes annuels au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059105/10.

(160018872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

---

Les comptes annuels au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059107/10.

(160018870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**Silfra Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.994.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059101/9.

(160018943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**Ste-Véronique GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.305.

---

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059113/9.

(160019079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---